Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

N° 19

Gueirard & Cornier

Du dix sept août an mil huit cent quarante-un, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean Antoine Maurice Gueirard

âgé de vingt cinq ans, né à Saint Nazaire département d'Var le quinze du mois de juin mil huit cent seize profession de Cultivateur domicilié à la Garde département de Var fils majeur de Jacques Gueirard profession de cultivateur domicilié à la Garde département de Var et de Marie Anne Trolet ici présente et consentante d'une part

Et de Demoiselle Marie Cornier Journalière

âgée de vingt huit ans, née à la Garde département de Var le vingt sept du mois d'avril mil huit cent vingt deux domiciliée à la Garde département de Var fille majeure de feu Jean Baptiste Cornier en son vivant profession de Cultivateur domicilié à la Garde département de Var, y décédé le huit avril mil huit cent vingt neuf et de Marie Anne Thérèse Simonin veuve profession d'entretenue domiciliée en cette ville et y demeurant d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par mois sans opposition les dimanches premier & huit du mois d'août courant.

2° Actes de naissance et de décès ci dessus dates & énoncés.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Demoiselle Marie Cornier & l'autre Jean Antoine Maurice Gueirard

En présence de Leur Joseph Nazaire Girand domicilié à Saint Nazaire département de Var âgé de vingt un ans profession de Cultivateur, Neveu de l'époux

De Leur Lazare Gueirard domicilié à la Garde département de Var âgé de vingt quatre ans, profession de Boulanger, Cousin de l'époux

De Leur Jean Simon domicilié à Le Beausset département de Var âgé de trente deux ans, profession de propriétaire Cultivateur non parents ni alliés des époux

Et de Leur Simon Mirabeau domicilié à la Garde département de Var âgé de trente neuf ans, profession de Jardinier Monsieur non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarand, maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. par les témoins seulement tous les autres Comparants ont déclaré ne savoir écrire.

Joseph Nazaire Girand — Lazare Gueirard — Simon — Mirabeau — Agarand

Mairie de la Garde — **Arrondissement de Toulon**

N° 20

Estafort & Fatty

Du deux septembre an mil huit cent quarante-un, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean Baptiste Estafort

âgé de vingt cinq ans, né à Nantua département de l'Ain le vingt du mois de mars mil huit cent seize profession de Cordonnier domicilié à Toulon département du Var fils majeur de feu Pierre Antoine Estafort en son vivant profession de Cordonnier domicilié à Nantua département de l'Ain, y décédé le 1er et le trois janvier mil huit cent trente deux et sa veuve Jeanniet sans profession domiciliée en cette ville ici présente et consentante d'autre part

Et de Adelaïde Marie Fatty sans profession

âgée de vingt six ans, née à la Garde département de Var le deux du mois de mars mil huit cent quinze domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu Pierre François Augustin Fatty profession de propriétaire domicilié à la Garde département de Var et de Marie Anne Cécile Hérinkeau ici présente et consentante d'autre part

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par mois et par Monsieur Pottier de Petite Oeil de la Ville de Toulon, sans opposition les dimanches Quinze & vingt deux du mois d'août dernier

2° Les actes de naissance et de décès ci dessus dates & énoncés.

3° Consentement en forme donné par ses présent mariage par la mère de futur époux

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Adelaïde Marie Fatty et l'autre Jean Baptiste Estafort

En présence de Leur Joseph Sabran Mirabeau domicilié à Toulon département de Var âgé de trente trois ans, profession de Boulanger, Cousin de l'époux

De Leur Pierre Balthazar Bonnaud domicilié à la Garde département de Var âgé de cinquante ans, profession de garde champêtre non parent ni allié des époux

De Leur Simon Mirabeau domicilié à la Garde département de Var âgé de cinquante neuf ans, profession de maçon maître non parent ni allié des époux

Et de Leur François Jean Baptiste Durrel domicilié à la Garde département de Var âgé de vingt cinq ans, profession de propriétaire non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarand, maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi. par les témoins et le père de l'épouse seulement les autres Comparants ont déclaré ne savoir écrire.

R. Fatty — Mirabeau — Bonnaud — Durrel — Agarand